

2024-0004
2024-01-05

****Conteneur****

GROUPE	3	INSECTICIDE
---------------	----------	--------------------

INSECTICIDE DECIMATE^{MD}

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

EN VENTE POUR USAGE SEULEMENT DANS L'EST DU CANADA, LES PROVINCES DES PRAIRIES ET
DANS COLOMBIE-BRITANNIQUE

PRINCIPE ACTIF : DELTAMÉTHRINE.....50 g/L

N° D'HOMOLOGATION : 35068 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

DANGER



POISON

**IRRITANT POUR LA PEAU. SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU.
TRIPLE RINÇAGE**

CONTENU NET : 1, 2, 10, 200 Litres et Vrac

**Pour les matières dangereuses [ou les marchandises dangereuses] Incident Déversement, fuite,
incendie, exposition ou d'accident Appeler CHEMTREC 1-800-424-9300 / + 1 703-527-3887**

NewAgco, Inc.
320 22nd Street East
Saskatoon (Sask.) S7K 0H1 Canada
1-844-269-3276

Distribué par:
AgraCity Crop & Nutrition Ltd.
320 – 22nd Street East
Saskatoon (Sask.) S7K 0H1 Canada
1-844-269-3276

DECIMATE^{MD} est une marque déposée d'AgraCity Crop & Nutrition Ltd. ou de ses sociétés affiliées.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Mortel si avalé ou si absorbé par la peau. Provoque une irritation de la peau. NE PAS mettre en contact avec la peau ou les vêtements. Peut être mortel si inhalé. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer.

Entreposer dans le contenant d'origine.. Ne pas contaminer ou entreposer à proximité de la nourriture de consommation animale ou humaine, ou des semences. Tenir à l'écart du feu, de flammes nue ou d'autres sources de chaleur.

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparation. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application. De plus, porter des lunettes/un écran facial et un appareil respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides, ou un boîte filtrante approuvé par le NIOSH pour les pesticides, lors de la manipulation ou de la pulvérisation.

NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les sites traités avant que le délai de sécurité (DS) de 12 heures ne soit écoulé.

NE PAS utiliser à l'intérieur d'une serre.

Appliquer seulement sur les cultures agricoles lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation et d'activité humaines comme les maisons, les chalets, les écoles et les aires de loisirs est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du matériel de pulvérisation.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Ce produit contient un principe actif et des distillats de pétrole qui sont **TOXIQUE**S pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans à la section MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

TOXIQUE pour les abeilles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer lorsque les abeilles butinent dans la zone de traitement dans la couverture végétale contenant les mauvaises herbes en fleur. Pour réduire davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le guide « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion » affiché sur le site Web de Santé Canada (www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs). Suivre le mode d'emploi propre à chaque culture pour obtenir la période d'application.

Toxique pour certains insectes utiles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats comme des haies et des terrains boisés à proximité du site d'application. La deltaméthrine peut affecter les espèces d'arthropodes prédateurs et parasites utilisées dans les programmes de lutte antiparasitaire intégrée (LAI) situées dans la zone de traitement. Respecter un refuge non pulvérisé pour les espèces bénéfiques d'au moins 1 mètre de la zone de traitement aidera à maintenir les populations d'arthropodes utiles.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Lire attentivement et entièrement les parties de cette étiquette concernant la méthode d'application prévue AVANT D'APPLIQUER l'**INSECTICIDE DECIMATE**. ÉVITER L'APPLICATION LORSQUE DES INVERSIONS DE TEMPÉRATURE PRÉVIENNENT OU PENDANT DES PÉRIODES DE CHALEUR EXCÉDENTE (par exemple, des températures diurnes supérieures à 25 °C), car cela entraînerait une réduction du contrôle. La meilleure suppression sera obtenue lorsque l'**INSECTICIDE DECIMATE** est appliqué pendant les périodes les plus fraîches de la journée (par exemple tôt le matin ou au crépuscule).

PREMIERS SOINS EN CAS D'INGESTION

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le personnel médical doit communiquer avec **CHEMTREC au 1-800-424-9300 / + 1 703-527-3887**. Le traitement de l'intoxication doit être symptomatique et de soutien. Lorsque le produit a été ingéré, effectuer un lavage d'estomac en prenant soin d'éviter l'aspiration. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. L'exposition cutanée peut causer une sensation transitoire (picotement, brûlage, prurit, engourdissement). Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. **NE PEUT ÊTRE ENTREPOSÉ EN DESSOUS DU POINT DE CONGÉLATION**. Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser. Entreposer le contenant bien fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Entreposer dans le contenant d'origine. Tenir à l'écart du feu, des flammes nues ou des autres sources de chaleur. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni autour de la maison.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS RECYCLABLES

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

ÉLIMINATION DU PRODUIT INUTILISÉ OU SUPERFLU :

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

ÉLIMINATION DE LA SOLUTION DE PULVÉRISATION NON UTILISÉE

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir une fois la pulvérisation terminée, elle doit être pulvérisée sur le périmètre de la zone qui vient d'être pulvérisée, loin des réserves d'eau, des fossés et des canaux d'irrigation.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

****Livret****

GRUPE	3	INSECTICIDE
-------	----------	-------------

INSECTICIDE DECIMATE^{MD}

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

EN VENTE POUR USAGE SEULEMENT DANS L'EST DU CANADA, LES PROVINCES DES PRAIRIES ET
DANS COLOMBIE-BRITANNIQUE

PRINCIPE ACTIF : DELTAMÉTHRINE.....50 g/L

N° D'HOMOLOGATION : 35068 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

DANGER



POISON

**IRRITANT POUR LA PEAU. SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU
TRIPLE RINÇAGE**

CONTENU NET : 1, 2, 10, 200 Litres et Vrac

**Pour les matières dangereuses [ou les marchandises dangereuses] Incident Déversement, fuite,
incendie, exposition ou d'accident Appeler CHEMTREC 1-800-424-9300 / + 1 703-527-3887**

NewAgco, Inc.
320 22nd Street East
Saskatoon (Sask.) S7K 0H1 Canada
1-844-269-3276

Distribué par:
AgraCity Crop & Nutrition Ltd.
320 – 22nd Street East
Saskatoon (Sask.) S7K 0H1 Canada
1-844-269-3276

DECIMATE^{MD} est une marque déposée d'AgraCity Crop & Nutrition Ltd. ou de ses sociétés affiliées.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Mortel si avalé ou si absorbé par la peau. Provoque une irritation de la peau. NE PAS mettre en contact avec la peau ou les vêtements. Peut être mortel si inhalé. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer.

Entreposer dans le contenant d'origine.. Ne pas contaminer ou entreposer à proximité de la nourriture de consommation animale ou humaine, ou des semences. Tenir à l'écart du feu, de flammes nue ou d'autres sources de chaleur.

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparation. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application. De plus, porter des lunettes/un écran facial et un appareil respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides, ou un boîte filtrante approuvé par le NIOSH pour les pesticides, lors de la manipulation ou de la pulvérisation.

NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les sites traités avant que le délai de sécurité (DS) de 12 heures ne soit écoulé.

NE PAS utiliser à l'intérieur d'une serre.

Appliquer seulement sur les cultures agricoles lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation et d'activité humaines comme les maisons, les chalets, les écoles et les aires de loisirs est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du matériel de pulvérisation.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Ce produit contient un principe actif et des distillats de pétrole qui sont TOXIQUES pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans à la section MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

TOXIQUE pour les abeilles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer lorsque les abeilles butinent dans la zone de traitement dans la couverture végétale contenant les mauvaises herbes en fleur. Pour réduire davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le guide « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion » affiché sur le site Web de Santé Canada (www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs). Suivre le mode d'emploi propre à chaque culture pour obtenir la période d'application.

Toxique pour certains insectes utiles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats comme des haies et des terrains boisés à proximité du site d'application. La deltaméthrine peut affecter les espèces d'arthropodes prédateurs et parasites utilisées dans les programmes de lutte antiparasitaire intégrée (LAI) situées dans la zone de traitement. Respecter un refuge non pulvérisé pour les espèces bénéfiques d'au moins 1 mètre de la zone de traitement aidera à maintenir les populations d'arthropodes utiles.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Lire attentivement et entièrement les parties de cette étiquette concernant la méthode d'application prévue AVANT D'APPLIQUER l'**INSECTICIDE DECIMATE**. ÉVITER L'APPLICATION LORSQUE DES INVERSIONS DE TEMPÉRATURE PRÉVIENNENT OU PENDANT DES PÉRIODES DE CHALEUR EXCÉDENTE (par exemple, des températures diurnes supérieures à 25 °C), car cela entraînerait une réduction du contrôle. La meilleure suppression sera obtenue lorsque l'**INSECTICIDE DECIMATE** est appliqué pendant les périodes les plus fraîches de la journée (par exemple tôt le matin ou au crépuscule).

PREMIERS SOINS EN CAS D'INGESTION

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le personnel médical doit communiquer avec **CHEMTREC au 1-800-424-9300 / + 1 703-527-3887**.

Le traitement de l'intoxication doit être symptomatique et de soutien. Lorsque le produit a été ingéré, effectuer un lavage d'estomac en prenant soin d'éviter l'aspiration. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. L'exposition cutanée peut causer une sensation transitoire (picotement, brûlure, prurit, engourdissement). Traiter selon les symptômes..

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. **NE PEUT ÊTRE ENTREPOSÉ EN DESSOUS DU POINT DE CONGÉLATION**. Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser. Entreposer le contenant bien fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Entreposer dans le contenant d'origine. Tenir à l'écart du feu, des flammes nues ou des autres sources de chaleur. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni autour de la maison.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS RECYCLABLES

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte de contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

ÉLIMINATION DU PRODUIT INUTILISÉ OU SUPERFLU :

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

ÉLIMINATION DE LA SOLUTION DE PULVÉRISATION NON UTILISÉE

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir une fois la pulvérisation terminée, elle doit être pulvérisée sur le périmètre de la zone qui vient d'être pulvérisée, loin des réserves d'eau, des fossés et des canaux d'irrigation.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'**INSECTICIDE DECIMATE** n'est pas un produit systémique. Il supprime les insectes au contact et/ou ingestion. Pour une efficacité maximale, il est nécessaire :

- de maintenir la culture et les insectes sous observation afin de pouvoir pulvériser au moment approprié;
- de s'assurer que les insectes sont touchés lors de la pulvérisation, particulièrement s'ils se trouvent sur le dessous des feuilles ou si le feuillage est très dense.

Les volumes d'eau peuvent varier considérablement selon l'équipement, la culture et les conditions culturales. Les volumes réels d'eau réels à utiliser varieront de 11 à 1 000 litres par hectare.

La distribution du produit sur les surfaces des plantes doit être aussi uniforme que possible là où les insectes se déplacent et/ou se nourrissent.

MODE D'EMPLOI

NE PAS contaminer les d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.

Lorsqu'une fourchette de taux est indiquée dans le Mode d'emploi, le taux le plus élevé doit être utilisé :

1. lorsque le couvert de la culture est dense et empêche la pénétration de la solution de pulvérisation.
2. lorsqu'un certain nombre de stades de croissance des insectes sont présents (par exemple les larves et les adultes du doryphore de la pomme de terre).
3. lorsque les populations d'insectes sont très élevées.

À moins d'indications contraires, appliquer l'**INSECTICIDE DECIMATE** dès l'apparition des insectes et répéter au besoin pour maintenir la suppression. Utiliser suffisamment d'eau pour assurer un épandage intégral. Une plus grande quantité d'eau peut être nécessaire lorsque le feuillage est dense et selon le type d'équipement de pulvérisation utilisé. Il est essentiel de bien mouiller toutes les plantes pour obtenir de bons résultats. Il est recommandé de suivre les calendriers de traitements provinciaux.

NE PAS appliquer par brumisation ou nébulisation (automatisée ou manuelle) ni par pulvérisation pneumatique.

NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les sites traités avant que le délai de sécurité (DS) de 12 heures ne soit écoulé.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatiques.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 8 km/h dans le site de traitement. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Les buses d'injection d'air doivent être utilisées pour l'application au sol de ce produit. La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne : NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 8 km/h à hauteur de vol sur le site d'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). NE PAS appliquer dans des conditions météorologiques où le taux d'humidité relative est inférieur à 50 % et la température est supérieure de 20 °C. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Utiliser les taux indiqués ci-après pour l'application terrestre et aérienne. L'**INSECTICIDE DECIMATE** peut être appliqué par voie aérienne uniquement sur les cultures qui prévoient l'application aérienne. Consulter la section APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE de cette étiquette pour ajuster les volumes d'eau.

INSTRUCTIONS SPÉCIALES POUR L'UTILISATION DE L'INSECTICIDE DECIMATE SUR LES SOLS À HAUTE TENEUR ORGANIQUE (MUCK) :

Dans les sols à haute teneur en matières organiques (sols noirs), un soin particulier lors de l'application de l'**INSECTICIDE DECIMATE** est nécessaire. N'appliquer pas plus de 200 mL de produit par hectare. L'**INSECTICIDE DECIMATE** ne doit être appliqué qu'UNE FOIS au cours de chaque année de culture sur les sols noirs avant le 1er août.

APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE :

L'**INSECTICIDE DECIMATE** peut être appliqué par avion sur le colza, le canola, la moutarde, les pommes de terre et le maïs sucré.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes. Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin ou d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou d'un habitat aquatique vulnérable.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE:

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

MISES EN GARDE PROPRES AU PRODUIT :

FAIRE EXERCER UNE EXTRÊME PRUDENCE LORS DE L'APPLICATION AÉRIENNE DE TOUT INSECTICIDE, HERBICIDE OU FONGICIDE. La dérive des pesticides n'est pas toujours visible à l'œil humain. De petites gouttelettes peuvent dériver vers des zones sensibles sans signes évidents de danger.

Suivez précisément ces instructions !

Appliquer l'**INSECTICIDE DECIMATE** dans 11 à 22 litres d'eau par hectare à une pression d'au moins 200 kPa. Pour de meilleurs résultats, utilisez suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète. N'UTILISEZ PAS DE BUSES GOUTTES DE PLUIE. Suivez les instructions ailleurs sur l'étiquette pour connaître le taux correcte, le moment de l'application et les restrictions de récolte.

Remarque : Assurez-vous que tous les circuits (tuyaux, rampes, etc.) ont la bonne concentration d'**INSECTICIDE DECIMATE**/eau avant de commencer l'application.

NE PAS appliquer l'**INSECTICIDE DECIMATE** par avion lorsque la vitesse du vent dépasse 8 km/h.

ÉVITER L'APPLICATION LORSQUE DES INVERSIONS DE TEMPÉRATURE PRÉVIENNENT OU PENDANT DES PÉRIODES DE CHALEUR EXCÉDENTE (par exemple, des températures diurnes supérieures à 25 °C), car cela entraînerait une réduction du contrôle. La meilleure suppression sera obtenue lorsque l'**INSECTICIDE DECIMATE** est appliqué pendant les périodes les plus fraîches de la journée (par exemple tôt le matin ou au crépuscule).

MÉLANGES EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec (un engrais, un supplément ou avec) des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette. Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec AgraCity Crop & Nutrition Ltd. au 1-844-269-3276 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en cuve. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant de insecticides qui proviennent d'un groupe différent et qui sont efficaces contre espèce nuisible ciblé.

COMBINAISONS DE MÉLANGES EN CUVE

L'**INSECTICIDE DECIMATE** peut être mélangé en cuve avec un certain nombre d'herbicides pour la suppression des insectes nuisibles (mentionnés sur cette étiquette) et des graminées et mauvaises herbes à

feuilles larges annuelles (voir la liste des mauvaises herbes sensibles sur les étiquettes des herbicides). Lire attentivement chaque étiquette pour connaître l'emploi appropriée. Les herbicides suivants sont compatibles:

PARDNER®
BUCTRIL® M

BANVEL®

2,4-D
MCPA

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

AUCUNE zone tampon N'EST REQUISE pour les traitements localisés effectués à l'aide d'équipement manuel.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les lots boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), les habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens/ marins.

Méthode d'épandage	Culture		Zones tampons de pulvérisation (mètres) requises (en mètres) pour la protection d'un:				
			Habitat d'eau douce des profondeurs de:		Habitats estuarien/ marin d'une profondeur de :		Habitat terrestre
			< 1 m	> 1 m	< 1 m	>1 m	
Pulvérisateur agricole	Chou		2	1	30	15	1
	Poivron, maïs de grande culture, maïs de semence, maïs sucré		1	1	45	20	1
	Canola, moutarde, colza		1	1	30	15	0
	Moutarde oléagineuse, tomate		1	1	25	10	0
	Pomme de terre		1	1	35	15	1
Aérienne	Maïs sucré (1 x 15 g m.a./ha)	Voilure fixe	45	15	800	800	1
		Voilure tournante	30	10	800	800	10
	Canola, moutarde, colza, moutarde oléagineuse (1 x 10 g m.a./ha)	Voilure fixe	20	10	800	800	1
		Voilure tournante	15	10	800	800	1
	Pomme de terre (2 x 7,5 g m.a./ha)	Voilure fixe	40	10	800	800	1
		Voilure tournante	25	10	800	750	5
		Voilure fixe	15	10	800	800	1

	Pomme de terre (sols très boueux) (1 x 7,5 g m.a./ha)	Voilure tournante	10	5	800	750	1
--	---	-------------------	----	---	-----	-----	---

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus large (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

CULTURE	INSECTES	MODE D'ÉPANDAGE ET RECOMMANDATIONS	TAUX
Chou	Altises	APPLICATION AU SOL Appliquer lorsque les insectes sont présents et se nourrissent activement. Intervalle minimum entre les applications : 10 jours; NE PAS APPLIQUER PLUS DE 8 FOIS PAR ANNÉE. En cas d'infestation grave, l'application doit se faire également sur une bande de 15 mètres le long des clôtures en périmètre du champ.	150-200 mL/ha dans 350-550 L d'eau par ha.
<p>NE PAS appliquer sur les cultures adjacentes non homologuées.</p> <p>NE PAS appliquer dans les 3 jours précédant la récolte.</p> <p>Ne pas appliquer plus de 8 fois par année.</p> <p>Peut être utilisé une fois par an sur les sols riches en matières organiques (boue). Pour minimiser les résidus, appliquer avant le 1er août. Voir les instructions ci-dessus.</p>			
Mais (de grande culture et de semence)	Pyrale du maïs	APPLICATION AU SOL Appliquer lorsque les masses d'œufs commencent à éclore, mais au plus tard qu'à l'apparition des premiers trous dans les feuilles. Diriger la pulvérisation dans le verticille du plant. Répéter le traitement à intervalles de 5 à 8 jours. Pour supprimer les insectes de la deuxième génération, diriger la pulvérisation vers la région de l'épi.	250-300 mL/ha dans au moins 240 L d'eau par ha.
<p>NE PAS appliquer plus de 3 fois par année. Voir les instructions ci-dessus.</p> <p>Ne pas appliquer dans les 1 jours précédant la récolte.</p>			
<p>AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ:</p> <p>Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que NewAgco Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, New Agco Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à</p>			

grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

En conséquence, l'Acheteur et l'Utilisateur assument tous les risques liés à la performance et à la tolérance des cultures, et conviennent de dégager NewAgco Inc. de toute responsabilité à l'égard de toute allégation fondée sur l'efficacité et/ou la phytotoxicité en relation avec l'utilisation décrite ci-dessous.

Maïs (sucré)	Pyrale du maïs	APPLICATION AU SOL Appliquer lorsque les masses d'œufs commencent à éclore, mais au plus tard qu'à l'apparition des premiers trous dans les feuilles. Diriger la pulvérisation dans le verticille du plant. Pour supprimer les insectes de la deuxième génération, diriger la pulvérisation vers la région de l'épi. Lorsque la surveillance des populations d'insectes indique que d'autres applications sont nécessaires, il est recommandé d'utiliser l' INSECTICIDE DECIMATE en rotation avec d'autres insecticides.	250-300 mL/ha dans au moins 240 L d'eau par ha.
	Ver de l'épi du maïs	Appliquer lorsque les insectes sont présents dans les soies. Suivre les recommandations du calendrier de pulvérisation provincial	
	Pyrale du maïs, ver de l'épi du maïs	AÉRIENNE Lire les instructions pour l'épandage aérienne.	250-300 mL/ha dans 11-22 L d'eau par ha.

NE PAS appliquer plus de 2 fois par année, seulement une des deux applications peut être faite par voie aérienne.

NE PAS appliquer dans les 5 jours précédant la récolte.

Pour réduire au minimum les résidus dans les sols riches en matières organiques (boue), appliquer avant le 1er août.

Poivrons	Pyrale du maïs	APPLICATION AU SOL Appliquer lorsque les masses d'œufs commencent à éclore ou dès les premiers signes d'alimentation par les insectes sont évidents. Répéter le traitement à intervalles de 5 à 7 jours.	250-300 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha.
----------	----------------	---	--

NE PAS appliquer plus de 3 fois par année.

NE PAS appliquer dans les 3 jours précédant la récolte.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ:

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que NewAgco Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, New Agco Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

En conséquence, l'Acheteur et l'Utilisateur assument tous les risques liés à la performance et à la tolérance des cultures, et conviennent de dégager NewAgco Inc. de toute responsabilité à l'égard de toute allégation fondée sur l'efficacité et/ou la phytotoxicité en relation avec l'utilisation décrite ci-dessous.

Colza (Canola), Moutarde	Altises	<p>APPLICATION AU SOL</p> <p>Appliquer en présence d'insectes. L'insecticide à base de l'INSECTICIDE DECIMATE ne supprime que les insectes présents. Faire l'application lorsque les altises se nourrissent activement. En cas de forte infestation, appliquer également sur une bande de 15 mètres le long des rangs extérieurs autour du champ.</p>	100-150 mL/ha dans 100 L d'eau par ha.
	Altises	<p>AÉRIENNE</p> <p>Appliquer 1 fois par année par voie aérienne , au besoin. Lisez les instructions pour l'épandage aérien.</p>	100-150 mL/ha dans 20-45 L d'eau par ha.
<p>NE PAS appliquer sur les cultures adjacentes non homologuées.</p> <p>NE PAS appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.</p> <p>Ne pas appliquer plus de 500 ml de produit par saison.</p> <p>Un maximum de 3 applications par saison. Si 3 applications sont faites, seule la première ou la deuxième application peut être à un taux de 200 mL/ha.</p> <p>Prévoir un intervalle de 7 jours entre les traitements par application au sol.</p>			
Pomme de terre	Doryphore de la pomme de terre	<p>APPLICATION AU SOL</p> <p>Appliquer lorsque des insectes sont présents ou que des signes d'alimentation par les insectes sont évidents. Répéter le traitement jusqu'à un maximum de 3 applications par année. Utiliser le taux élevé dans les cas d'infestation grave.</p>	100-150 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha.
	Altise de la pomme de terre	<p>Appliquer dès la présence d'insectes ou des signes de dommages. l'INSECTICIDE DECIMATE ne supprime que les insectes présents. En cas de forte infestation d'altises,</p>	

		l'application doit également être faite sur une bande de 15 mètres le long des clôtures en périmètre du champ.	
	Pyrale du maïs	Dépistage des masses d'œufs de pyrale du maïs afin de déterminer le moment de la ponte et de l'éclosion des œufs. Faire coïncider l'application de l' INSECTICIDE DECIMATE avec le gros de l'éclosion des œufs. Une deuxième traitement peut être nécessaire 5 à 7 jours plus tard durant les périodes de ponte prolongée. Utiliser le taux la plus élevé dans les cas d'infestation grave.	150-250 mL/ha dans 300-500 L d'eau par ha.
	Doryphore de la pomme de terre, Altise de la pomme de terre	AÉRIENNE Appliquer au maximum 2 fois par année par voie aérienne, au besoin. Lire les instructions pour l'épandage aérienne.	100-150 mL/ha dans 20-22 L d'eau par ha.

NE PAS appliquer sur les cultures adjacentes non homologuées.

NE PAS appliquer dans les 1 jours précédant la récolte.

Ne pas appliquer plus de 750 mL de produit/ha/saison par voie terrestre ou 300 mL de produit/ha/saison par voie aérienne.

Peut être utilisé une fois par an sur les sols riches en matières organiques (boue). Pour minimiser les résidus, appliquer avant le 1er août. Voir les instructions ci-dessus.

Tomates	Doryphore de la pomme de terre	APPLICATION AU SOL Appliquer lorsque des insectes sont présents ou que des signes d'alimentation par les insectes sont évidents. Répéter le traitement jusqu'à un maximum de 3 applications par année. Utiliser le taux élevé en cas d'infestation grave.	100-150 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha.
---------	--------------------------------	---	--

NE PAS appliquer dans les 3 jours précédant la récolte.

Peut être utilisé une fois par an sur les sols riches en matières organiques (boue). Pour minimiser les résidus, appliquer avant le 1er août. Voir les instructions ci-dessus.

RÉSISTANCE : Il est reconnu que le doryphore de la pomme de terre devient résistant aux insecticides suite à un usage répétée. Comme pour tout insecticide, l'utilisation de ce produit doit être conforme aux stratégies de gestion de la résistance établies pour la région. On doit utiliser l'**INSECTICIDE DECIMATE** en alternance avec des insecticides présentant un mode d'action différent. Consulter le conseiller agricole pour connaître les stratégies de gestion de la résistance et les pratiques de lutte antiparasitaire recommandées dans votre région.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, l'**INSECTICIDE DECIMATE** contient un insecticide appartenant au Groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à

l' **INSECTICIDE DECIMATE** et à d'autres insecticides du Groupe 3. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'**INSECTICIDE DECIMATE** ou les insecticides du même groupe 3 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturale ou biologique ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec AgraCity Crop & Nutrition Ltd. au 1-844-269-3276.

DECIMATE^{MD} est une marque de commerce d'AgraCity Crop & Nutrition Ltd. ou de ses sociétés affiliées. Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs fabricants respectifs.